



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Imperméables des services communs des armées

Question écrite n° 41332

Texte de la question

M. Jean-Louis Thiériot attire l'attention de Mme la ministre des armées sur les imperméables des services communs des armées. Les services communs tels que le commissariat ne disposent pas en dotation ordinaire d'imperméables ou de manteaux galonnés nécessaires à la représentativité et à la dignité de leurs fonctions. Il l'interroge sur les raisons de cette différence de traitement et sollicite qu'elle examine les moyens d'y remédier.

Texte de la réponse

Les imperméables ont disparu des dotations des militaires depuis quelques années pour être remplacés par des effets plus adaptés comme les blousons, survestes et parkas d'uniformes, attribués à tous en dotation et ouverts à un renouvellement régulier. La tendance est également à l'abandon du manteau pour lequel une dotation demeure en vigueur uniquement pour l'armée de l'air et de l'espace et au sein de la direction générale de l'armement, la marine nationale continuant à en doter ses personnels jusqu'à épuisement des stocks. Au sein des armées et directions de services siègent des instances dédiées comme les commissions de la tenue et les conseils de la fonction militaire, pour échanger sur la politique relative aux tenues, relayer les besoins et les traiter. La dotation en imperméables ou manteaux ne paraît pas constituer une préoccupation particulière de la part des personnels des corps interarmées.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Louis Thiériot](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41332

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Armées](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 septembre 2021](#), page 7075

Réponse publiée au JO le : [28 décembre 2021](#), page 9127